

qui exigent le déploiement de peu de forces.

§ III. — Confection de l'avaloire.

La selle de l'avaloire est la partie de cet appareil qui demande le plus de soin. La précaution indispensable à prendre pour ce harnais, comme pour tous ceux qui sont placés dans le plan médian au-dessus de l'épine vertébrale, est de disposer les coussins de manière à ce que la partie saillante de l'épine soit complètement soustraite à toute compression. Pour que cette importante indication soit remplie, il faut que les coussins soient bien rembourrés et interceptent entre leurs bords supérieurs un espace libre. Par cette disposition, l'appui se trouve reporté sur les masses musculaires qui longent l'épine dorsale, et le sommet de ses apophyses, logé à l'abri de toute compression dans l'entre-deux des coussins.

Le reculement de l'avaloire devra être suffisamment large pour permettre à l'animal d'y prendre franchement son appui dans les reculers et dans les descentes. En général, l'appareil de l'avaloire doit toujours avoir une force de résistance en rapport avec les efforts qu'il aura à supporter. Ainsi conséquemment, l'avaloire du limonier aura des coussins mieux rembourrés et un reculement plus large que l'avaloire des autres chevaux, dans laquelle la selle peut être remplacée par un bras de dessus et le reculement présenter moins de largeur.

Accidens qui résultent de l'application d'une avaloire mal confectionnée. — Lorsque la selle de l'avaloire n'est pas suffisamment arquée, et que ses coussins ne présentent pas assez d'épaisseur pour transmettre seuls toute la pression de cet appareil sur les masses musculaires qui longent l'épine lombaire, les apophyses saillantes de cette épine peuvent être blessées, ou devenir le siège, soit d'une tumeur cornée qui, en se détachant, laissera à nu le ligament sus-épineux et les éminences qui le supportent; soit d'une tumeur flegmoneuse qui, en s'ouvrant, produira le même résultat. Accident identique, comme on le voit, pour la forme, à celui que fait naître la pression du collier sur l'encolure, mais cependant entraînant des conséquences moins graves.

Quant au reculement de l'avaloire, les accidens qu'il peut produire sont légers et consistent à peu près uniquement dans l'excoriation de la peau des fesses et la formation de petites tumeurs indurées dans son tissu.

§ IV. — De la sellette du limon et de la dossière.

La sellette de limon présente dans sa confection les mêmes considérations que la selle de l'avaloire; placée comme cette dernière à la partie supérieure du corps et dans le plan médian, en rapport comme elle avec une région qui présente les mêmes élémens anatomiques, elle devra comme elle être confectionnée dans le but de soustraire à la pression celles de ces régions qui ne pourraient pas la supporter sans danger. Seulement, comme dans la région dorsale sur laquelle appuie la sellette de limon, les apophyses épineuses des

vertèbres sont saillantes, et les masses musculaires moins développées, il est nécessaire de donner à l'arçon de la sellette une plus grande incurvation, et aux coussins plus d'épaisseur pour que ces apophyses ne soient pas foulées par le harnais.

Nous observerons ici que dans ce harnais, comme dans tous ceux que nous avons examinés, le trop grand poids qu'on lui donne souvent n'est pas une condition de solidité, et que plus léger, comme on le fait maintenant à Paris, il peut parfaitement remplir ses usages. Nous conseillons donc de préférer aux grosses selles de limon les sellettes dites à Batine ou à la française, qui réunissent la légèreté à la solidité.

La sangle, qui maintient en place la selle de limon, doit être large et souple sur les bords pour ne pas occasionner l'excoriation de la peau.

Quant à la dossière, la condition principale qu'elle doit remplir est la solidité, puisqu'elle est destinée à supporter le poids transmis par les limons.

Accidens qui résultent de l'application de la sellette et de la sangle. — Les accidens que peut produire la sellette sur la partie postérieure du garrot et sur le dos sont semblables pour la forme et les conséquences à ceux que nous avons déjà décrits sur le bord supérieur de l'encolure, sur le garrot et sur les lombes, comme résultats de l'application de harnais mal confectionnés. Cette similitude dans les accidens s'explique par l'identité d'organisation anatomique de ces régions. Seulement la fréquence en est plus grande sur la région du garrot et du dos, parce que la saillie plus prononcée des vertèbres dorsales les expose plus fréquemment aux pressions de l'arçon.

La sangle de la sellette peut aussi, lorsqu'elle est trop étroite, et que le cuir en est trop dur, déterminer, soit des blessures à la peau, soit des indurations dans son tissu, soit des infiltrations dans le tissu cellulaire sous-jacent.

§ V. — De la confection de la bride.

1° Du mors. — Comme dans les chevaux de gros trait, le mors est plutôt un instrument de gouverne qu'un instrument de sujétion, il est inutile de donner à cette partie de la bride, dans le gros harnachement, les formes et les inflexions calculées par les écuyers pour dompter les chevaux de selle. Des canons cylindriques, une liberté de langue mesurée sur le volume de cet organe, des branches droites, telles sont les conditions suffisantes que doit réunir le mors du cheval de trait; car, si les branches formaient un bras de levier trop puissant, il pourrait devenir un instrument fatal entre les mains de charretiers qui ne sauraient en calculer les effets, et courraient les chances de briser les barres de leurs animaux dans les mouvemens saccadés et brusques qu'ils impriment souvent à leurs guides. Le cheval de trait sera toujours bien embouché, lorsque les canons feront leur appui sur les barres sans remonter trop haut et descendre trop bas. Quant à la monture de la bride, il faut que sa têtère soit assez large et assez souple pour que la nuque ne soit pas